

## Proposition de circulaire pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique

Article 1 : Tous les seuils doivent respecter le débit réservé égale à 10% du débit interannuel moyen, quel que soit le classement du cours d'eau. Conformément à l'article L214-17, la mise en conformité d'un seuil implique son entretien, sa gestion et son équipement. Les collectivités locales doivent assurer la prise en charge des ouvrages abandonnés ou non gérés. L'effacement ou l'arasement qui modifient gravement le régime hydrologique du cours d'eau ne font pas partie des mesures de gestion

*Motivation : maintenir une réserve d'eau dans le lit du cours d'eau, maintenir un flux d'eau dans le cours d'eau auquel les espèces aquatiques sont habituées depuis des millénaires.*

Article 2 : Tous les seuils jusqu'à 1,5 m de haut (partie construite) sont déclarés conformes à la continuité écologique. Leur exploitation pour la production d'énergie hydroélectrique sera encouragée, y compris pour l'autoconsommation.

*Motivation : Conformément aux travaux scientifiques de l'ONEMA, les espèces vulnérables amphihalines ciblées par l'UE, sont en mesure de franchir des seuils de cette hauteur. Cette mesure évite la dispersion des crédits vers des opérations inutiles non prioritaires et permet de mobiliser la production d'énergie renouvelable à travers un artisanat rural hydro-électrique.*

Article 3 : Après recours à la modélisation climatique, les cours d'eau situés dans les zones où l'impact du changement climatique a de fortes chances d'être le plus lent seront équipés et aménagés en priorité, s'ils sont fréquentés effectivement par les espèces vulnérables faisant l'objet de recommandations de l'UE : saumons, aloses, anguilles, aprons du Rhône. La pêche et les lâchers de poissons d'élevage y sont interdits.

*Motivation : Sachant qu'il est impossible de faire vivre un animal dans un environnement qui ne lui est pas adapté, cette approche par modélisation de l'évolution climatique probable va permettre de sélectionner les cours d'eau, actuellement fréquentés par les espèces vulnérables citées par l'UE, qui seront le moins touchés par le réchauffement climatique à court et moyen terme. Ces endroits privilégiés devront concentrer le maximum de financements pour équiper les seuils de dispositifs de franchissement qui n'altéreront pas le régime hydrologique et continueront à assurer un minimum de sélection naturelle indispensable au renforcement d'une souche sauvage. En toute logique, la pêche y est interdite, au moins jusqu'à reconstitution de populations viables. Les lâchers de poissons d'élevage y sont également proscrits pour éviter toute pollution génétique des souches sauvages. La truite ne fait pas partie des espèces en voie de disparition.*

Article 4 : Si nécessaire, selon leur configuration, les obstacles de plus de 1,5 m de haut seront équipés de dispositifs de franchissement de l'aval (mer) vers l'amont

(source) pour les cours d'eau où les espèces vulnérables faisant l'objet de recommandations de l'UE sont encore présentes physiquement.

*Motivation : En seconde priorité, les aménagements des seuils les plus hauts seront effectués sur les tronçons actuellement occupés par des espèces vulnérables (au sens UE du terme) même si les prévisions climatiques ne sont pas favorables à la survie des souches sauvages dans ces cours d'eau. La pêche et les lâchers de poissons d'élevage n'y sont pas interdits, mais réglementés.*

Articles 5 : Les classements des cours d'eau sont annulés.

« les obstacles en lit mineur ont des impacts forts sur les fonctionnalités structurantes des cours d'eau : modifications écoulements, transport solide, incisions, fragmentation des milieux, effets barrière, étagement, retenue, élévation T°, évaporation, eutrophisation, et cumulés... »

	
 <p>Je suis un homme, pendant 2000 ans, j'ai construit des ouvrages de faibles hauteurs dans le lit mineur des petits cours d'eau</p>	<p>Je suis un castor, pendant 5 millions d'années, j'ai construit des ouvrages de faibles hauteurs dans le lit mineur des petits cours d'eau</p> 
<p>L'AFB déclare que je suis un destructeur de l'écosystème rivière à cause de ma capacité à retenir l'eau par mes ouvrages.</p>	<p>Les scientifiques déclarent que je suis un ingénieur de l'écosystème rivière grâce à ma capacité à retenir l'eau par mes ouvrages.</p>
<p>L'AFB déclare que mes barrages modifient les écoulements, créant des séquences dynamiques de retenues d'eau et de prairies humides entrecoupées de tronçons à écoulements libres et torrentiels, qui sont le signe d'un dysfonctionnement de l'hydrosystème.</p>	<p>Les scientifiques montrent que la modification des écoulements par mes barrages créé des séquences dynamiques de retenues d'eau et de prairies humides entrecoupées de tronçons à écoulements libres et torrentiels, qui sont le signe d'un hydrosystème naturel.</p>
<p>L'AFB déclare que mes ouvrages qui diversifient les habitats contribuent à accroître une biodiversité aquatique, qui est un signe de dysfonctionnement de l'écosystème rivière. Je suis donc un auxiliaire de la dégradation écologique des cours d'eau et de la vie sauvage aquatique qui en dépend.</p>	<p>Les scientifiques montrent que mes ouvrages diversifient les habitats contribuent à accroître la biodiversité aquatique en augmentant la diversité des espèces localement. Je suis une espèce facilitatrice des cours d'eau, indispensable à leur restauration écologique et à la vie sauvage aquatique qui en dépend.</p>
<p>L'AFB déclare qu'une rivière sauvage est une rivière sans ouvrages construits en travers du lit mineur.</p>	<p>Les scientifiques montrent qu'une rivière sauvage est une rivière avec de très nombreux ouvrages construits en travers du lit mineur.</p>
<p>L'AFB déclare que mes ouvrages bloquent les sédiments et provoquent un envasement des frayères.</p>	<p>Les scientifiques montrent que mes ouvrages filtrent et ralentissent une partie des matières en suspension colportés par l'eau, correspondant à un tamponnement des flux sédimentaires, un ralentissement la vitesse de la charge de fond, y compris pour des sédiments fins, toute en conservant une hétérogénéité entre l'aval et l'amont d'un ouvrage, évitant le colmatage des frayères en aval.</p>

<p>L'AFB déclare que les sédiments bloqués par mes ouvrages ne contiennent que des polluants responsables obligatoirement d'eutrophisation généralisée.</p>	<p>Les scientifiques montrent que les sédiments que je stocke favorisent la dynamique de P (phosphore) et N (Azote). Ils sont 1000 fois plus riches en azote que les sédiments adjacents de même profondeur, sans eutrophiser la rivière. Cet azote sera récupéré par les racines et plantes de la ripisylve et représente une source d'éléments nutritifs pour l'eau de la retenue et son exutoire. L'activité microbienne du cours d'eau est de 500 à 2000 fois plus importante.</p>
<p>L'AFB déclare que mes ouvrages, même s'ils ralentissent l'eau aggravent l'incision fluviale.</p>	<p>Les scientifiques montrent que mes ouvrages grâce au ralentissement de l'eau peut réduire l'incision fluviale dans les zones soumises à érosion régressive du lit.</p>
<p>L'AFB déclare que la biodiversité locale est détériorée par les ouvrages des hommes identiques à ceux des castors</p>	<p>Les scientifiques montrent que la biodiversité locale est améliorée par les ouvrages des castors identiques à ceux des hommes</p>
<p>L'AFB déclare que la fragmentation du milieu à cause de mes ouvrages n'agit pas sur les crues, ni sur la pollution de l'eau, qu'elle est responsable de la perte de biodiversité aquatique. L'augmentation de la masse d'eau globale n'est pas signalée comme un élément significatif.</p>	<p>Les scientifiques montrent que la fragmentation du milieu grâce à mes ouvrages a augmenté le volume d'eau stocké, a réduit les effets des crues (baisse des pics et du débit ; hausse du délai entre le pic pluviométrique et le pic de débit), a diminué les matières en suspension, a fait baissé les concentrations en phosphate et azote entre l'entrée dans la retenue et l'exutoire. Mais surtout, a augmenté la biodiversité globale.</p>
	<p>En été, grâce à l'eau mieux accumulée en hiver, les mares de castors soutiennent les <a href="#">étiages</a>. Les barrages favorisent ainsi de nombreuses espèces (poissons dont salmonidés, amphibiens, mammifères, oiseaux d'eau, invertébrés et plantes aquatiques et palustres notamment), en enrichissant l'écosystème global</p> <p>Les aménagements du castor créent de nouveaux microhabitats eux-mêmes sources de nourriture pour les poissons, et assez complémentaires pour satisfaire les besoins de toutes les classe d'âge de la truite par exemple, même en période de forte et longue sécheresse</p> <p>Toutes les études<sup>116</sup> ayant porté sur le bilan des effets directs et connexes les barrages de castors sur les plans physique (hydrogeomorphie<sup>117</sup>, géomorphologie<sup>50</sup>), climatiques et écologiques montrent que la somme et le bilan de ces effets sont au contraire positifs pour la faune (salmonidés y compris<sup>118</sup> et pour la biodiversité des poissons en général<sup>119</sup>), la flore, les écosystèmes, la recharge des nappes, la qualité de l'eau, les microclimats</p> <p><i>les barrages de castors sont a) régulièrement inondés et l'eau excédentaire contourne les</i></p>

	<p><i>barrages en traversant la zone riveraine pendant les périodes de fortes précipitations, b) perturbés (partiellement ou même complètement) par de fortes inondations (Hillman 1998, Butler et Malanson 2005), c) maintenu à des degrés divers (examiné dans Gurnell 1998) ou d) potentiellement perforé par des loutres (Reid et al 1988). Par conséquent, comme le soutient notre étude, nous ne prévoyons pas que des effets significatifs sur les espèces de poissons migrateurs soient causés par les barrages de castors</i></p>
--	--